

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal **du vendredi 27 Juin 2008**

Présents : MM. MASSIAS, LIOTE, JEANNIN, GIRARDEY, GRANDGIRARD,
SCHNEIDER,
Mmes BRETON, BARRE, FABRO, GUERET, CHIPPEAUX, LAVALLEE, AFONSO

Procuration : R. SAIAH à R LIOTE

Absents excusés : M. PICARD

Secrétaire : Karine CHIPPEAUX

Election de 3 délégués pour les élections sénatoriales

Après vote à bulletin secret, ont obtenu : Louis MASSIAS : 14 voix, Régis LIOTE : 13 voix, René SAIAH : 13 voix . MM. MASSIAS, LIOTE et SAIAH ont été proclamé élus délégués aux élections sénatoriales

Election de 3 suppléants au élections sénatoriales.

- Après vote à bulletin secret, ont obtenu Annick BARRE : 14 voix, Christophe GRANDGIRARD : 14 voix, Alexia LAVALLEE : 14 voix . Mme Annick BARRE, Alexia LAVALLEEE, et M. Christophe GRANDGIRARD ont été proclamé élus délégués suppléants aux élections sénatoriales.

**TOUTES LES DELIBERATIONS SUIVANTES ONT ETE VOTEES A
L'UNANIMITE**

Convention formation des élus.

Une convention peut être passée avec l'Association des Maires du Département pour la formation des Elus, moyennant un coût de 300 € .Le conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Convention avec le Conseil Régional « chéquier avantages culturels »

Afin de favoriser le développement des actions culturelles, le Maire est autorisé à signer une convention avec le Président du Conseil Régional . Cette action permettra aux jeunes de moins de 26 ans de bénéficier de l'accès gratuit à la bibliothèque . La commune percevra en contre partie une participation de 460 € pour cette action .

Subvention foot

Pour répondre à une demande du Club Montreux-Vieux Sport, le Conseil Municipal vote une subvention de 300 € et accorde à ce club deux locations gratuites de la Maison des Arches

Contrat de maintenance logiciel « Imprim »

Le Maire est autorisé à signer avec la société SEDI un contrat de maintenance pour le logiciel « IMPRIM » contenant tous les formulaires administratifs nécessaires aux besoins de la mairie moyennant un coût de 76,22 €

Groupe scolaire - Non application des pénalités de retard.

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer les pénalités de retard aux entreprises titulaires d'un marché pour la construction de la nouvelle école, considérant que le délai d'exécution n'a pas été modifié

Recrutement d'agents non titulaires et conventions pour stagiaires écoles

Le Conseil Municipal autorise le Maire pour la durée de son mandat à engager par recrutement direct en tant que de besoin, pour répondre aux nécessités du service, des agents non titulaires, à signer des contrats aidés et des conventions de stagiaires des écoles .

Heures complémentaires secrétaire de mairie .

Le Conseil Municipal autorise le paiement des heures complémentaires à Bernadette HINDERER dans la limite des heures autorisées par la loi lorsqu'elle remplace Bénédicte GUERET pendant ses congés.

Délibération modificative .

Le Conseil Municipal vote différents transferts de crédits qui ne changeront pas l'équilibre du budget

Crèche intercommunale sur l'Aéroparc.

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de création d'une crèche intercommunale et interentreprises de 30 places sur l'Aéroparc.

Cette crèche peut accueillir des enfants de 0 à 4 ans pour un accueil régulier, occasionnel ou de dépannage. Son coût est de 17 679 € par an et par place avant déduction des différentes participations. 5 845 € par place seront à la charge de la Commune après contrat Enfance et Jeunesse donnant droit à 2 200 heures de garde auquel s'ajouteront 500 € de frais d'inscription par place. Elle ouvrira mi- 2009.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré ;

- décide d'acquiescer 2 places à raison de 5 845 €/an et par place pendant 4 ans.
- demande que soient communiqués chaque semestre la liste des enfants de Fossemaigne bénéficiaires du service, le nombre de jours et le nombre d'heures.
- demande que soient communiqués à chaque fin d'exercice les bilans et comptes de résultats de la crèche de l'Aéroparc.

Questions diverses :

Le Maire informe le Conseil Municipal des prochains travaux pour le passage de la fibre optique (rue des Vosges, rue d'Alsace et rue du Lavoir) pour le Haut Débit.

Il informe que le Conseil Général dans le cadre de sa politique « espaces naturels sensibles » projete de créer une petite boucle de promenade découverte au niveau du site même de l'ancienne marnière . Le chantier est prévu sur les mois de Juillet et Août.

Il informe également le Conseil Municipal qu'un fonds interministériel de la délinquance a été créé. Des projets peuvent être proposés (vidéosurveillance par exemple).

Il fait savoir que pour faire suite aux nombreuses réclamations de parents qui se plaignent du stationnement gênant de certaines voitures à la sortie des classes, il demandera à Alain FABRO qui est aussi Garde Champêtre, de faire une surveillance ponctuelle et programmée.

Il rappelle que pour faire suite au courrier envoyé au Président du Conseil Général demandant le passage d'une assistante sociale dans la Commune, il a rendez-vous avec le directeur du Point Accueil Solidarité de Danjoutin.

Il fait part au Conseil Municipal d'un prochain rendez-vous avec la D.D.E.A pour étudier 3 projets : le problème dû à la circulation des cyclomoteurs rue de la Gasse, le remplacement du grillage dans la courbe au dessus de l'aqueduc rue d'Alsace (près de chez Bonnot) et pour prévoir une rampe d'accès à la mairie pour les personnes à mobilité réduite.

Il informe le Conseil Municipal de l'avancement des transactions pour l'acquisition de la synagogue, le compromis passé avec Emile BURGUY expire le 30 Juin ; il sera prolongé de 3 mois dans l'attente de toutes les notifications de subvention. Nous avons déjà reçu celle du Sénateur et du Conseil Général. Le Conseil Régional n'a pas encore donné sa réponse. Il y a eu du retard en raison du décès de Raymond FORNI Le Maire fait savoir qu'il a demandé une intervention d'Alain FOUSSERET afin d'obtenir une dérogation, même si cela n'engage pas le paiement, ça permettra au moins de signer. Une visite du musée de Bouxwiller est programmée le Mercredi 9 Juillet. Le départ est fixé à 11h30 devant la Mairie.

Concernant le droit de préemption pour la vente du terrain de M. et Mme CHRISTEN Marc à M. et Mme HAMACHE Mairiche, le Maire fait savoir que selon l'estimation des domaines et d'après le P.L.U., ce terrain est non constructible et de ce fait ne vaut pas le prix proposé dans la DIA. Le Conseil Municipal, par 5 voix pour et 9 voix contre, décide donc de ne pas préempter ce terrain.

Alexia LAVALLEE suggère que l'on imprime au recto des bulletins d'information les principales règles d'urbanisme qui pourraient être utiles aux administrés.

Elle demande ce qui a été mis dans la cuve d'arrosage car l'eau était toute verte Le Maire demande à Régis LIOTE de contrôler les dosages et voir si l'engrais est vraiment nécessaire et à quel dosage.

Andrée FABRO remercie les conseillers municipaux pour le cadeau qu'ils ont offert pour le mariage de Marie-Myriam.

Christophe GRANDGIRARD fait un rapport sur ses démarches pour la création d'un Conseil Jeunes . Il explique que ce Conseil fonctionnera comme un Conseil Municipal. Il faut déjà définir une tranche d'âge par exemple 9 – 13 ans. Il faut surtout des animateurs volontaires. Plus d'informations seront communiquées en Septembre.

La séance est levée à 23 h 35.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,